

DOCUMENTS À PRÉSENTER POUR LES CHANGEMENTS DE PROPRIÉTÉ DANS LA FOURNITURE D'EAU À USAGE DOMESTIQUE

La formalisation du contrat correspondant peut se faire via le bureau virtuel (*) ou dans les bureaux sur rendez-vous (*), avec la documentation suivante :

- Document accréditant la légitimité de l'occupation de l'immeuble à raccorder (titre de propriété ou contrat de location).
- DNI / NIF / NIE
- Numéro de compte courant
- Certificat d'habitabilité en cours de validité
- Autorisation (au cas où le propriétaire ne pourrait pas signer)
- Avis de lecture
- Paiement par carte uniquement (dépôt selon les tarifs en vigueur)
- Acceptation de la dette en cours

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 14 h 30.

(*) Codes QR pour accéder :

Bureau virtuel



Rendez-vous

